

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 24 novembre 2022

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 22/09/2022

D/2022-039

Aujourd'hui, jeudi 24 novembre 2022, à 10 heures, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames JAMET, DEMANGE et KUHN et Monsieur BELPERRON

A titre de suppléants :

Madame DELNESTE

A titre de titulaire en distanciel :

Madame SCHMITT

A titre de suppléant en distanciel :

Madame JUSTOME et Monsieur FEYTOUT

Madame DELUC, excusée, avait donné pouvoir à Madame DELNESTE.

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELUC, EL KHADIR, FAHMY et LE BOULANGER
et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D/2022-39

CHOIX DE LA SOCIETE CHARGEE DE LA LOCATION ET DE L'ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE TAPIS DE SOL

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la location et l'entretien de vêtements de travail et de tapis de sol.

La commission d'appel d'offre, réunie le 24 novembre 2022, a proposé de retenir la société suivante :

- marché n° 22.L01: Location et l'entretien de vêtements de travail et de tapis de sol

Société : ANETT

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40 avenue de la gare CS12055 – 33073 BORDEAUX CEDEX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 novembre 2022,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le choix de la société, tel que décrit ci-dessous :

- marché n° 22.L01: Location et l'entretien de vêtements de travail et de tapis de sol

Société : ANETT

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

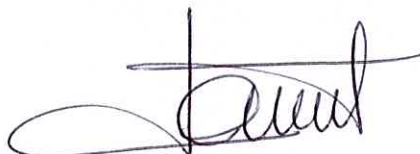
Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 24/11/22

La Présidente



Delphine JAMET